

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 C.C.A.S.de Marly

1 – Cadre juridique

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré, sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application.

Les projets de budgets 2026 présentés dans ce document ont été élaborés avec sincérité et prudence. Il est précisé que seuls des événements imprévus et d'ampleur significative sont susceptibles d'altérer les prévisions établies.

Ce débat doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration. Le présent rapport du CCAS sera mis en ligne sur le site internet de la ville, www.marly57.fr conformément à la réglementation.

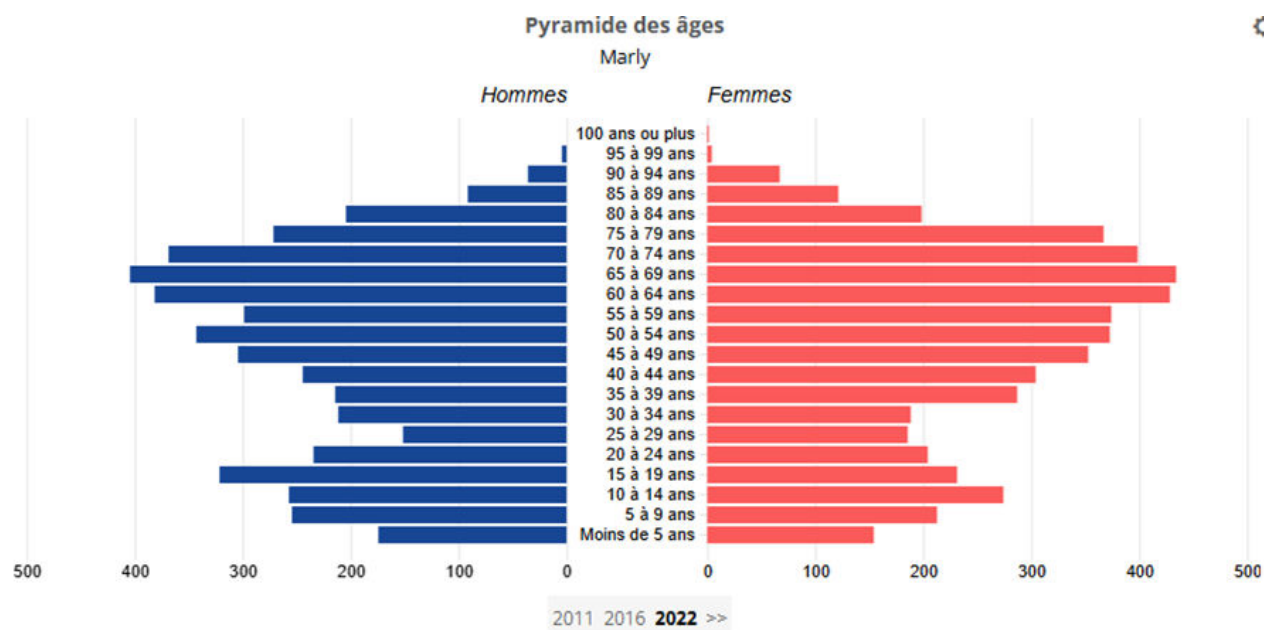
2. Données socio-démographiques locales

Population en historique depuis 1968 à Marly

Population depuis 1968				
Période	Population		Densité de population (hab/km²)	
	Marly	France	Marly	France
1968	2 014	50 798 112	186,5	80,3
1975	6 100	53 764 064	564,8	85,0
1982	9 490	55 569 542	878,7	87,8
1990	9 511	58 040 659	880,6	91,7
1999	10 139	60 149 901	938,8	95,1
2006	9 653	63 186 117	893,8	99,9
2011	9 797	64 933 400	907,1	102,6
2016	10 049	66 361 658	930,5	104,9
2022	9 937	67 760 573	920,1	107,1

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitations principales

Population par grandes tranches d'âges de la commune



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2022

Composition des familles de la commune

Population selon la composition des ménages

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Marly	
	Valeur	Évol. 2011-2022
Ménages d'une personne	1 284	37,2 %
- hommes seuls	523	73,2 %
- femmes seules	761	20,0 %
Autres ménages sans famille	84	- 54,1 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	8 331	- 0,6 %
- un couple sans enfant	3 396	11,6 %
- un couple avec enfant(s)	4 063	- 6,5 %
- une famille monoparentale	872	- 12,4 %
Ensemble	9 699	2,1 %

2011 2016 **2022**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2022

Le logement

Nombre de logements à Marly

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2024	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2024	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2024
T1	6	32	6
T2	206	151	40
T3	287	125	46
T4	208	83	21
T5	54	20	3

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2024	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2024
S.A. VIVEST	500	33
BATIGERE HABITAT	77	61
SEM Eurométropole de Metz Habitat	70	0
MOSELIS OPH MOSELLE	52	8
S.A. VILOGIA	45	7
S.A. d'HLM 3F GRAND EST	20	0
BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES	1	0

3. Les missions du C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est le porteur essentiel de la politique sociale de la Ville de Marly. Il répond aux attentes des usagers Marliens en proposant une réponse adaptée à toutes les situations qui relèvent du domaine social (soutien et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions ...)

Missions obligatoires.

Le CCAS de Marly aide les personnes âgées ou en situation de handicap à accéder aux aides sociales légales dont l'attribution relève de la compétence du Conseil Départemental de la Moselle.

Il participe également à l'instruction des dossiers de demandes d'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) et SASPA : minimum vieillesse

Registre communal des personnes vulnérables

Missions facultatives

En collaboration avec le CMS de Montigny les Metz, le C.C.A.S. décide également de l'attribution des aides facultatives qui permettent aux demandeurs de bénéficier d'un soutien financier dans la gestion de leur vie quotidienne

- Aides financières pour subvenir aux besoins primaires (alimentation, santé, logement...)

Le CCAS de Marly mise également sur le logement : il collabore avec les bailleurs sociaux pour permettre d'accéder plus facilement à un logement.

Outre ses missions d'aides, le CCAS de Marly gère des établissements sociaux ; à savoir :

- Résidence Autonomie « les Hortensias », offrant un total de 51 logements pour les personnes âgées autonomes.

- Multi accueil « la Maison des Loupiots » : capacité d'accueil de 25 places.

4. Analyse financière

Les finances du C.C.A.S. sont organisées en un budget indépendant de celui de la ville. Conformément au Code Général des Collectivités territoriales et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement et d'investissement).

Il convient de préciser que les chiffres énoncés sont estimatifs et ne seront définitifs qu'à l'occasion du vote du Compte Financier Unique 2025 et du Budget Primitif 2026.

Les dépenses de fonctionnement :

Libellés	2022	2023	2024	2025 (estimé)	25/24
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	5 293,00	4 253,26	4 837,94	9 509,69	
Charges à caractère général (011)	238 304,48	264 878,90	261 909,85	342 861,68	+ 30,91 %
Charges de personnel et frais assimilés (012)	612 028,82	598 804,03	683 483,33	672 797,09	- 1,56 %
Autres charges de gestion courante (65)	6 110,89	3 794,03	4 205,41	5 233,00	+ 24,43 %
Charges financières (66)	17 770,33	15 886,06	14 003,69	12 039,92	- 14,02 %
Charges exceptionnelles (67)	15,00	1 000,00	00,00	0	
TOTAL	879 522,52	888 616,28	968 440,22	1 042 441,38	+ 7,64 %

Entre 2024 et 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7,64 %.

Le premier poste de dépenses est constitué par les charges de personnel qui représentent 64,54 % des charges de fonctionnement en 2025.

Entre 2024 et 2025, elles ont légèrement baissé, suite au départ en retraite d'un agent et la diminution de remplacement de personnel à la Résidence Autonomie les Hortensias compensant la prise en charge du salaire d'une apprentie sur 9 mois et les différentes augmentations au niveau des charges patronales.

Le second poste de dépenses est représenté par les charges à caractère général qui constituent 32,89 % des dépenses de fonctionnement. Entre 2024 et 2025, elles ont augmenté de 30,91 %

Cette hausse s'explique essentiellement par le règlement de la facture au prestataire NEOPTIM concernant le dossier de requête de dégrèvement de taxes foncières pour la résidence les Hortensias, mais également par l'achat des porte-clés alarmes pour les administrés et enfin la prise en charge du désencombrement d'une maison insalubre suite à un arrêté préfectoral.

Le poste « charges financières » représente les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement :

Libellés	2022	2023	2024	2025 (estimé)	25/24
Produits des services et ventes diverses (70)	48 848,00	55 942,95	79 672,34	79 767,47	+ 0,12 %
Dotations et participations (74)	621 856,90	562 109,10	676 723,08	453 245,87	- 33,02 %
Autres produits gestion courante (75)	358 720,92	364 596,81	388 903,16	567 274,31	+ 45,86 %
Produits exceptionnels (77)	2 155,93	9 758,40	0,27	133 454,00	+49 427 307%
Remboursements sur rémunérations (013)	31 296,09	42 425,75	35 572,10	42 100,13	+ 18,35 %
TOTAL	1 062 877,84	1 034 833,01	1 180 870,95	1 275 841,78	+ 8,04 %

Entre 2024 et 2025, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 8,04 %.

Cette augmentation est due au remboursement des taxes foncières de la Résidence les Hortensias de 2019 à 2025 suite à l'obtention du dégrèvement par NEOPTIM.

L'augmentation du poste 75 et la diminution du poste 74 s'explique par la demande de modification d'imputation budgétaire pour la subvention de la ville imposée au C.C.A.S par le S.G.C.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2024 reporté (+ 227 141,21 €), la section de fonctionnement devrait dégager en 2025 un excédent de 460 541,61 €.

Les dépenses d'investissement :

Articles	Libellés	2022	2023	2024	2025 (estimé)
1641	Emprunts	88 796,79	90 663,70	92 569,88	94 516,15
165	Dépôts et cautionnements	2 650,00	2 500,00	2 000,00	3 000,00
2031	Frais d'études			3 600,00	
2051	Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log		282,00		
21313	Batiments sociaux	9336,30			32 346,26
2135	Installations générales, aménagement de construction		3 000,62		
21848	Mobilier	1 422,50	349,99	3 954,69	3 885,08
2188	Autres immobilisations corporelles	2 122,00	6 988,99	6 418,73	13 304,13
2313	Constructions	6 537,12	7 930,17	47 058,00	92 221,92
	TOTAL	110 864,71	111 715,47	155 601,30	239 273,49

Les investissements ont été financés par :

Les recettes d'investissements :

Articles	Libellés	2022	2023	2024	2025 (estimé)
10222	FCTVA	4 166,62	4 526,10	1 653,79	2 996,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	103 607,50	90 815,59	94 189,31	198 719,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 500,00	5 500,00	2 500,00	4 000,00
2805	Amortissement des concessions	770,80			188,00
28121	Amortissement plantations arbres et arbustes	371,00	371,40		371,00
281838	Amortissement du matériel de bureau, informatique	1 174,00	1 174,00	1 174,00	1 1178,00
281848	Amortissement du mobilier	167,00	367,66	693,99	1 236,96
28188	Amortissement des autres biens	2 810,20	2 340,20	2 969,95	6 186,73
2158	Autres installations	3 181,50			
2181	Installations générales	6 154,80			
	TOTAL	126 903,42	105 094,95	103 181,04	215 226,07

Compte tenu du déficit d'investissement 2024 reporté (- 146 609,57 €), la section d'investissement devrait faire apparaître en 2025 un déficit de 170 656,99 €.

5 – Les Orientations 2026

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste la priorité tant dans les charges à caractère général que dans les charges de personnel.

L'autofinancement du C.C.A.S se voit augmenté principalement par une hausse du montant de la subvention de la C.A.F et des contributions des parents au Multi Accueil La Maison des Loupiots suite à la fin de la modulation d'accueil des enfants sur une année complète. De plus, la hausse du point d'indice d'1,5 % prévue au niveau de la masse salariale n'a pas eu lieu.

Les recettes 2026 ont donc été ajustées avec ces augmentations, par conséquent, la subvention de la Ville versée au C.C.A.S, nécessaire à l'équilibre du budget, devrait s'élever à **170 000 €** en 2026.

I. Etat de la dette

La dette du CCAS se compose de 2 emprunts :

- 1 à taux fixe
- 1 à taux variable

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2025 s'élève à **96 503,38 €**

II. Etat du personnel

Le personnel du C.C.A.S est composé de

- 11 agents titulaires ou stagiaires
- 4 agents contractuels

Ces agents occupent :

- 11 emplois à temps complet
- 4 emplois à temps non complet

Le budget prévisionnel 2026 prévoit les éléments suivants :

- Prise en compte des Effets de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes.
- Augmentation de la part employeur au niveau CNRACL.
- Augmentation du taux assurance vieillesse.
- Augmentation part employeur pour mutuelle et prévoyance.
- Recrutement d'1 agent social à mi-temps au Multi Accueil « les Loupiots » à compter de mars.
- Recrutement d'un adjoint technique à 10h/ semaine pour renfort ménage au Multi Accueil « les Loupiots »

III. Priorités à venir

A. Multi- accueil « les Loupiots » :

1). En investissement

- Adoucisseur
- Sèche-linge
- Projet jardin
- Miroir avec barre appui
- Tapis couette
- Matériel motricité sensoriel
- Téléphone
- Camera baby phone
- Thermomètres infra rouges
- Chariots poubelle + linge
- Armoire bureau direction
- Meuble bacs sensoriel

Ces dépenses en investissement sont estimées à environ 9 900 €

2). En fonctionnement

- Matériel créatif / jouets/livres
- Peinture
- Vaisselle enfant +contenant
- Linge + gant agent technique

Ces dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 5 800 €

B. Résidence Les Hortensias

1). En investissement

- Logiciel loyers
- Fer à repasser
- Stores
- Balcons
- Isolation pignon extérieur
- Volets
- Tuyaux vide sanitaire

Ces dépenses en investissement sont estimées à environ 108 700 €.

2). En fonctionnement

- Augmentation du prix des repas suite à la loi EGALIM

Ces dépenses en fonctionnement sont estimées à environ 67 000 €

IV. Comme les années précédentes, le C.C.A.S. poursuivra ses actions en 2026

À savoir :

- repas des Anciens

- colis de Noël distribués aux personnes âgées résidant sur Marly (dès 80 ans), sauf pour les Résidents de la Maison de retraite « le Val de Seille » pour lesquels le C.C.A.S. participe au goûter de fin d'année
- colis de Noël distribués à **tous** les Résidents de la « Résidence les Hortensias »
- gestion des anniversaires de 90 ans et 100 ans et plus, anniversaires de mariages (50 et 60 ans)
- médaille de la famille française
- ramassage des déchets verts sous conditions d'âge (ou handicap) et de de ressources
- aide aux familles en difficulté (avec mise en relation avec AS – CIDFF service d'aide aux victimes et autres organismes – M. Jacques HATTON(écrivain public) - pour problèmes CAF et dossiers de surendettement)
- l'aide aux associations ayant un caractère social
- gestion des logements + préparation commissions
- suivi du plan canicule, registre des personnes vulnérables
- gestion aides facultatives et notifications aides légales
- participation au Conseil des Séniors

- résidence autonomie : →repas de Noël
 →animations : activités de gymnastique douce, ateliers cuisine et bricolage, petits déjeuners, sorties
 →actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du Forfait Autonomie : prévention, autonomie,...

- multi accueil : → fête de fin d'année scolaire avec les parents
 → fête de Saint Nicolas
 → fête de Noël

Le C.C.A.S propose également la mise en place de permanences avec différents partenaires :

- la Mutuelle Familiale : mutuelle communale
- la Mission Locale
- Ecrivain public
- l'UDCCAS
- la Plateforme de Répit 57 (Association Bompard)

→ **Les recettes** du C.C.A.S. proviennent essentiellement :

- de la subvention de la C.A.F.
- des concessions
- des revenus de location (redevances) réactualisés chaque année sur la base de l'indice de révision des loyers (IRL) du troisième trimestre de l'année précédente, qui subiront une augmentation de **0,87%**
- des prestations de service (repas) dont les tarifs ont été augmentés cette année : 13,00 € pour les résidents et 15,00 € pour les extérieurs soit une hausse de 8,33 % pour les Résidents et de 7,14 % pour les extérieurs.
- des contributions des parents (heures de garde au multi accueil) dont le tarif plancher passera de 801,00€ à 814,62 € par mois et dont le tarif plafond passera de 7 000 € par mois à 8 500 € par mois
- de la subvention du Département pour la Résidence « Les Hortensias » dans le cadre du Forfait Autonomie, estimée égale à 16 800 €.
- d'une subvention de la commune qui diminuera et assura l'équilibre définitif du budget.